



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE MEAULNE-VITRAY**  
**Le 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre, les membres du Conseil Municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 octobre 2022 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAU**X, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Alexandre **SOUDRY**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

**Quorum :** 9

**Absentes excusées :** Marie-Paule **DUBREUIL**, Carine **LAPLAINE**.

**Pouvoirs :** Carine **LAPLAINE** à Jérôme **JOMIER**.

**Secrétaire de séance :** Lara **DUPLAIX**.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2022 :**  
Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

• **Modification du tableau des effectifs :**

Arrivée de Monsieur **MERLIN J.**

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01/12/2022,

Considérant le départ à la retraite d'un adjoint technique à 2h30,

Considérant que ce temps de travail peut être attribué à un agent déjà en fonction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :

| Cadres d'emplois et grades                         | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire | Observations |
|--|--|--------------|
| <b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b> |  |              |
| - adjoint administratif territorial                | 1 poste à 17h                          |              |
|  | 1 poste à 17h30                        |              |

|   |  |   |
|---|--|---|
|   | 1 poste à 10h00  |   |
| - adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe | 1 poste à 35h00  |   |
| <b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>                        |  |   |
| - adjoint technique territorial                                       | 1 poste à 35h<br>1 poste à 24h00<br>1 poste à 26h30<br>1 poste à 17h00<br>1 poste à 2h30 | <b>Supprimé au 01/12/2022</b><br><b>Créé au 01/12/2022</b><br><b>Supprimé au 01/12/2022</b> |
| -adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe               | 1 poste à 35h  |   |
| <b>Cadre d'emploi des agents de maîtrise</b>                          |  |   |
| - agent de maîtrise   | 1 poste à 35h00  |   |

• **Personnel communal : taux de promotion :**

Arrivée de M. GUILLAUME

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité technique demandé le 19/10/2022

**Considérant ce qui suit :**

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**Décide :**

Les taux sont fixés comme suit :

| <b>Filière administrative</b> | <b>Grade</b>  | <b>Grade d'avancement</b>                               | <b>Taux</b> |
|-------------------------------|---|---|-------------|
| TECHNIQUE                     | Adjoint technique                                       | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | 100 %       |
|                               | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | 100 %       |
| TECHNIQUE                     | Agent de maîtrise                                       | Agent de maîtrise principal                             | 100 %       |
| ADMINISTRATIVE                | Adjoint administratif                                   | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | 100 %       |
|                               | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | 100 %       |

- **Déplacement à vélo :**

4 dossiers ont été déposés pour des vélos électriques et validés, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo »,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 200 € à chacune des 4 demandes.

- **Boule Meaulnoise : demande de subvention :**

Ordre du jour reporté

- **Décision modificative : Subvention Boule Meaulnoise :**

Ordre du jour reporté

- **Décision modificative toiture bâtiment du stade :**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes récurrents de fuites du bâtiment du stade municipal,

Considérant l'orientation de ce bâtiment et les réflexions de la commission énergie sur l'équipement possible des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de refaire la toiture en bacs aciers sur lesquels seront fixés des panneaux photovoltaïques et valide la décision modificative suivante :

Programme 378 route du Vernet, du Lavoir et place de Vitray -57 000 €

Programme 383 toiture stade + 57 000 €

- **Décision modificative local d'accueil :**

Monsieur le Maire indique que suite à la fin des travaux du local d'accueil il y a lieu d'ajuster les crédits du programme 362 ;

Il est proposé les modifications suivantes :

Prog 380 acquisition camion : - 1200 €

Prog 381 aménagement salle des fêtes de Vitray : - 200 €

Prog 362 aménagement local d'accueil : + 1400 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la décision modificative.

- **Budget boulangerie durée d'amortissement des travaux, du matériel et des subventions :**

Les travaux de la future boulangerie ont commencé, il y a donc lieu de prévoir les durées d'amortissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'amortir :

- Les travaux sur 20 ans,

- Le matériel sur 15 ans,

- Les subventions sur 20 ans.

Que cet amortissement commencera l'année qui suit la fin des travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du mail de remerciements de la Gym Meaulnoise pour la subvention attribuée.
- Espace de coworking mis en place sur Vitray.

- Le repas des aînés de Meaulne-Vitray aura lieu le samedi 26 novembre salle Alain Fournier.
- Une réflexion devra être menée pour le stationnement devant les commerces du carrefour du cheval blanc.
- Communauté de communes : réception des travaux de voirie le vendredi 4 novembre.
- Mise en place des décorations de Noël le samedi 3 décembre à partir de 14h.
- Réunion de la commission du personnel le vendredi 28 octobre à 9h.

***Prochain Conseil : mardi 22 novembre à 19h30 à la Mairie de Meaulne.***



Le Maire,

Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

Lara DUPLAIX